

**Collège Boréal d'arts appliqués et
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 mars 2025

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

États financiers consolidés 31 mars 2025

Rapport de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	2
État consolidé des gains de réévaluation	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-26
Renseignements supplémentaires	
Annexe 1 - Analyse des recettes	27
Annexe 2 - Analyse des dépenses	28
Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement)	29

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, comme précisé dans la note 2 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction. Les membres du conseil d'administration se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Collège auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Michel Doucet
Vice-président - Services corporatifs
Le 4 juin 2025



Sylvain Lamontagne
Directeur aux Ressources financières
Le 4 juin 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1174 St. Jerome
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9
T: +1 705.560.5592
F: +1 705.560.8832

www.bakertilly.ca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et les états consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2025, ainsi que de son résultat d'opération consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly SNT s.r.l.

Sudbury, Ontario
Le 4 juin 2025

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	27 935 409 \$	28 561 820 \$
Débiteurs (note 3)	15 164 499	11 245 243
Frais payés d'avance	2 232 960	2 988 075
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	<u>331 000</u>	<u>315 000</u>
	45 663 868	43 110 138
Placements (note 4)	14 404 554	13 312 147
Immobilisations (note 6)	88 985 708	85 547 254
Débiteur à long terme (note 7)	<u>2 797 569</u>	<u>3 128 359</u>
	<u>151 851 699 \$</u>	<u>145 097 898 \$</u>
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 9)	21 236 589 \$	17 508 082 \$
Apports reportés - Dépenses des périodes subséquentes (note 10)	11 009 006	9 179 354
Versements à court terme sur la dette à long terme	<u>539 000</u>	<u>514 000</u>
	32 784 595	27 201 436
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 17)	2 337 066	1 986 435
Apports reportés - Immobilisations (note 10)	64 080 284	64 714 213
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	913 820	883 772
Dette à long terme (note 12)	<u>6 521 489</u>	<u>7 134 027</u>
	106 637 254	101 919 883
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations		
Exploitation	17 808 889	20 033 294
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(2 337 066)	(1 986 435)
Indemnités de vacances	<u>(4 417 391)</u>	<u>(3 664 607)</u>
	11 054 432	14 382 252
Investis en immobilisations	16 931 115	12 301 242
Affectations d'origine interne (note 13)	6 800 000	6 800 000
Fonds de dotation (note 14)	<u>8 943 727</u>	<u>8 843 727</u>
	43 729 274	42 327 221
Gains de réévaluation cumulés	<u>1 485 171</u>	<u>850 794</u>
	45 214 445	43 178 015
	<u>151 851 699 \$</u>	<u>145 097 898 \$</u>
Éventualités (note 15)		
Engagements (note 16)		

Au nom du conseil :



Présidente du conseil d'administration



Président du Collège

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025				2024
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Investis en immobilisations</u>	<u>Fonds de dotation</u> (note 5)	<u>Affectations d'origine interne</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	14 382 252 \$	12 301 242 \$	8 843 727 \$	6 800 000 \$	42 327 221 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	2 053 475	(751 422)	-	-	1 302 053
Investis en immobilisations	(4 793 757)	4 793 757	-	-	-
Contribution au fonds de dotation	-	-	100 000		100 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(587 538)</u>	<u>587 538</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture	<u>11 054 432 \$</u>	<u>16 931 115 \$</u>	<u>8 943 727 \$</u>	<u>6 800 000 \$</u>	<u>43 729 274 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>850 794</u> \$	<u>285 879</u> \$
Gains non réalisés sur les placements	619 897	662 043
Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements	<u>14 480</u>	<u>(97 128)</u>
Gains nets de réévaluation de l'exercice	<u>634 377</u>	<u>564 915</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u><u>1 485 171</u></u> \$	<u><u>850 794</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenus (voir annexe 1)		
Subventions	70 034 136 \$	66 689 513 \$
Frais de scolarité	24 884 239	19 521 898
Contrats de formation	682 630	1 163 175
Contrats de services	8 829 400	7 676 715
Entreprises auxiliaires	1 749 731	1 587 710
Autres recettes	4 356 196	5 734 092
Amortissement des apports reportés		
- immobilisations	4 201 230	3 967 749
	<u>114 737 562</u>	<u>106 340 852</u>
Dépenses (voir annexe 2)		
Salaires et avantages sociaux	72 541 923	65 786 982
Services professionnels	11 159 612	8 432 635
Loyer	6 711 102	6 377 205
Services publics et entretien	5 130 983	5 453 820
Autres dépenses	4 970 292	5 617 130
Amortissement	4 922 604	4 670 639
Fournitures et matériel	2 723 934	4 043 556
Entreprises auxiliaires	1 915 194	1 438 465
Frais de voyage	1 735 700	1 503 096
Intérêt et assurance	1 021 720	816 651
Télécommunication	444 041	486 010
Location	158 404	62 674
	<u>113 435 509</u>	<u>104 688 863</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>1 302 053 \$</u>	<u>1 651 989 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Encaisse provenant des (absorbée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 302 053 \$	1 651 989 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(4 201 230)	(3 967 749)
Amortissement des immobilisations	4 922 604	4 670 639
Amortissement des frais reportés	-	12 658
	<u>2 023 427</u>	<u>2 367 537</u>
Évolution des éléments hors caisse		
Débiteurs	(3 919 256)	(2 035 444)
Frais payés d'avance	755 115	(1 494 265)
Créditeurs et frais courus	3 728 507	(5 437 804)
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	350 631	104 711
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	30 048	29 061
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>1 829 652</u>	<u>359 030</u>
	<u>4 798 124</u>	<u>(6 107 174)</u>
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(458 030)	(272 709)
Diminution du débiteur à long terme	<u>314 790</u>	<u>299 012</u>
	<u>(143 240)</u>	<u>26 303</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations	<u>(8 361 058)</u>	<u>(3 682 450)</u>
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(587 538)	(444 419)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	3 567 301	3 628 212
Contribution au fonds de dotation	<u>100 000</u>	<u>-</u>
	<u>3 079 763</u>	<u>3 183 793</u>
Diminution de l'encaisse	(626 411)	(6 579 528)
Encaisse au début de l'exercice	<u>28 561 820</u>	<u>35 141 348</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>27 935 409</u></u> \$	<u><u>28 561 820</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

1. Généralités

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mission

Le Collège Boréal offre des formations et des services de qualité à une clientèle diversifiée. Au coeur des collectivités qu'il dessert, il exerce un leadership pour favoriser l'épanouissement et le développement durable des communautés francophones de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

Comptabilité par fonds

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Constatation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les frais de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les autres recettes sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports (suite)

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

Dons en nature

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie - droits acquis, congés de maladie - sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.
- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins, amélioration du terrain et terrains de stationnement	25 ans
Améliorations locatives	5, 10 et 20 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel d'enseignement	8 ans
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	26 ans

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations légales associées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle résultant de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de son utilisation normale.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le passif associé à une obligation de mise hors service d'une immobilisation est évalué en fonction de la meilleure estimation du montant nécessaire pour remédier l'immobilisation à la date des états financiers consolidés, dans la mesure où tous les critères de comptabilisation sont remplis. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une obligation légale pour le Collège d'engager des coûts en rapport avec une immobilisation corporelle spécifique, lorsque la transaction ou l'événement passé à l'origine du passif s'est déjà produit, lorsque des avantages économiques devront être abandonnés afin de remédier l'immobilisation et lorsqu'une estimation raisonnable de ce montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables à la remise en état de l'obligation liée à la mise hors service de l'actif, sur la base des informations les plus fiables disponibles à la date de clôture applicable.

Lorsqu'un passif relatif à une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un ajustement correspondant de l'immobilisation corporelle correspondante est également comptabilisé. Les coûts de mise hors service des immobilisations corporelles capitalisés sont également amortis simultanément sur la même base que l'actif sous-jacent auquel ils se rapportent.

Lors de la remise en état, le Collège décomptabilise le passif qui a été établi. Dans certaines circonstances, des gains ou des pertes peuvent être encourus lors du règlement, liés à l'évaluation continue du passif et aux estimations correspondantes qui ont été faites et qui sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

3. Débiteurs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes clients, étudiants et autres	13 156 156 \$	9 968 378 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>1 441 897</u>	<u>1 189 273</u>
	11 714 259	8 779 105
Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité	2 415 576	1 251 032
Taxe de vente harmonisée	<u>1 034 664</u>	<u>1 215 106</u>
	<u>15 164 499 \$</u>	<u>11 245 243 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

4. Placements

	2025		2024	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	1 212 658 \$	1 212 658 \$	935 383 \$	935 383 \$
Obligations corporatives	5 665 732	5 750 819	4 933 880	4 847 224
Actions canadiennes	1 431 501	1 809 495	1 495 473	1 743 890
Actions américaines	515 504	903 704	521 494	847 022
Actions étrangères	1 058 374	1 411 020	1 011 073	1 292 274
Placements alternatifs	737 609	872 092	713 441	781 007
	<u>10 621 378</u>	<u>11 959 788</u>	<u>9 610 744</u>	<u>10 446 800</u>
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 1,50 % à 4,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2053	<u>2 298 005</u>	<u>2 444 766</u>	<u>2 850 609</u>	<u>2 865 347</u>
	<u><u>12 919 383</u></u> \$	<u><u>14 404 554</u></u> \$	<u><u>12 461 353</u></u> \$	<u><u>13 312 147</u></u> \$

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêt et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

5. Fonds de dotation

	2025					2024
	<u>FFIEEO Phase I</u>	<u>FFIEEO Phase II</u>	<u>FAEEO</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
État de la situation financière						
Actif						
Placements	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>175 000</u> \$	<u>8 943 727</u> \$	<u>8 843 727</u> \$
Soldes de fonds						
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>175 000</u> \$	<u>8 943 727</u> \$	<u>8 843 727</u> \$
État des résultats et l'évolution des soldes de fonds						
Revenus						
Contribution - Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	-	-	-	-
Contribution	-	-	-	100 000	100 000	-
Soldes de fonds au début de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>175 000</u> \$	<u>8 943 727</u> \$	<u>8 843 727</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

5. Fonds de dotation (suite)

	2025					2024
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses						
Solde d'ouverture	1 347 862 \$	89 359 \$	411 057 \$	16 078 \$	1 864 356 \$	1 884 785 \$
Revenus de placements, nets des dépenses de placements et frais administratifs	259 373	29 079	141 085	2 607	432 144	278 439
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 430) (2024 - 345)	(186 625)	-	-	-	(186 625)	(180 469)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 48) (2024 - 39)	-	(20 923)	-	-	(20 923)	(20 233)
Bourses attribuées - Phase III (nombre total 234) (2024 - 188)	-	-	(101 514)	-	(101 514)	(98 166)
Bourses attribuées - Autres (nombre total 1) (2024 - 0)	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-
Solde de clôture	<u>1 420 610 \$</u>	<u>97 515 \$</u>	<u>450 628 \$</u>	<u>16 185 \$</u>	<u>1 984 938 \$</u>	<u>1 864 356 \$</u>

6. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 488 334 \$	- \$	5 488 334 \$	5 488 334 \$
Chemins, améliorations du terrain et terrains de stationnement	2 555 226	2 067 376	487 850	519 819
Améliorations locatives	18 786 632	10 944 680	7 841 952	4 959 455
Bâtiments	116 982 999	48 926 946	68 056 053	67 358 676
Matériel informatique	7 954 125	7 786 835	167 290	200 443
Logiciels	3 177 092	1 888 003	1 289 089	1 473 776
Matériel de bureau	5 447 694	4 647 584	800 110	284 434
Matériel d'enseignement	24 175 315	20 109 249	4 066 066	4 440 480
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<u>854 711</u>	<u>65 747</u>	<u>788 964</u>	<u>821 837</u>
	<u>185 422 128 \$</u>	<u>96 436 420 \$</u>	<u>88 985 708 \$</u>	<u>85 547 254 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

7. Débiteur à long terme

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Octroi à recevoir du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité relié au campus de Timmins, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	3 128 569 \$	3 443 359 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	<u>331 000</u>	<u>315 000</u>
	<u><u>2 797 569</u></u> \$	<u><u>3 128 359</u></u> \$

8. Marge de crédit

Le Collège dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$, avec intérêt au taux de base de la banque plus 0,5 % sans garantie. Au 31 mars 2025 et 2024, la marge de crédit n'était pas utilisée.

9. Crédoeurs et frais courus

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	12 843 337 \$	9 614 022 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	3 975 861	4 229 453
Indemnités de vacances	<u>4 417 391</u>	<u>3 664 607</u>
	<u><u>21 236 589</u></u> \$	<u><u>17 508 082</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

10. Apports reportés

Dépenses des périodes subséquentes

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025					2024
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobili- sations</u>	<u>Fonds de bourses - dotation</u>	<u>Fonds de bourses - autres</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	6 650 201 \$	64 643 \$	1 640 075 \$	824 434 \$	9 179 353 \$	8 820 324 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	6 459 909	141 125	468 681	361 840	7 431 555	13 275 879
Moins : Apports constatés comme revenus	<u>(4 735 336)</u>	<u>(146 125)</u>	<u>(566 692)</u>	<u>(153 749)</u>	<u>(5 601 902)</u>	<u>(12 916 849)</u>
Solde de clôture	<u>8 374 774 \$</u>	<u>59 643 \$</u>	<u>1 542 064 \$</u>	<u>1 032 525 \$</u>	<u>11 009 006 \$</u>	<u>9 179 354 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

10. Apports reportés (suite)

Immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde d'ouverture	64 714 213 \$	65 053 750 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	3 567 301	3 628 212
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(4 201 230)</u>	<u>(3 967 749)</u>
Solde de clôture	<u>64 080 284 \$</u>	<u>64 714 213 \$</u>

11. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les états financiers consolidés du Collège comprennent des obligations de mise hors service d'actifs pour des substances désignées dont la présence est confirmée/présumée dans les bâtiments appartenant au Collège ou loués par lui, lorsqu'il a été déterminé que le Collège est responsable de l'assainissement des substances désignées. Les coûts de mise hors service de l'actif sont amortis selon la méthode linéaire sans actualisation. Le passif devrait être réglé à une date future indéterminée.

Au 31 août 2023, la totalité des passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déclarés au coût courant en dollars historiques sans actualisation.

Voici un rapprochement de la charge comptable globale du passif au début et à la fin de l'exercice :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	883 772 \$	- \$
Passifs engagés au cours de l'exercice	-	854 711
Augmentation du passif rendant compte de l'évolution de l'estimation des passifs	<u>30 048</u>	<u>29 061</u>
Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	<u>913 820 \$</u>	<u>883 772 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

12. Dette à long terme

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié au campus de Timmins, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 2 janvier 2035	4 091 306 \$	4 451 254 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié à la résidence, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>2 969 183</u>	<u>3 196 773</u>
	7 060 489	7 648 027
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>539 000</u>	<u>514 000</u>
	<u><u>6 521 489</u></u> \$	<u><u>7 134 027</u></u> \$

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2026	539 000 \$
2027	567 000
2028	597 000
2029	628 000
2030	661 000
Exercices subséquents	<u>4 068 489</u>
	<u><u>7 060 489</u></u> \$

13. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

Les soldes de fonds avec affectation d'origine interne ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Le conseil d'administration n'a pas approuvé un virement interfonds en 2025 ni 2024 entre les fonds non-grevés d'affectation et les fonds avec affectation d'origine interne. Le solde accumulé en fin d'exercice est de 6 800 000 \$ soit 4 500 000 \$ pour le campus de Toronto et 2 300 000 \$ pour le projet du Centre de bien-être à Sudbury. Effectif le 31 mars 2025, le conseil d'administration a approuvé de réaffecter le solde de 6 800 000 \$ soit 5 000 000 \$ pour le campus de Sudbury et 1 800 000 \$ pour le campus de Toronto.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

14. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

15. Éventualités

Subventions

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

Autres

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé l'imposition d'un plafond temporaire sur les demandes de permis d'études pour les étudiants internationaux, en vigueur pour une période de deux ans. Cette mesure vise à réduire d'environ 35 % le nombre de permis approuvés par rapport à l'année 2023.

Pour les établissements d'enseignement postsecondaire, l'imposition d'un plafond sur les inscriptions internationales entraîne une perte de revenus importante. Pour le Collège, l'impact financier est dû à l'incapacité d'accroître ses revenus provenant des inscriptions internationales.

Dans ce contexte, le Collège poursuit ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'obtenir un soutien financier accru, notamment sous la forme de subventions, pour appuyer l'expansion de ses opérations.

L'évolution de cette politique au-delà de la période initiale de deux ans demeure incertaine et pourrait être influencée par les résultats des élections fédérales récemment tenues.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

16. Engagements

Contrats de location et de construction

En date du 31 mars 2025, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles et des contrats de construction. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Construction</u>	<u>Total</u>
2026	6 353 494 \$	5 116 018 \$	11 469 512 \$
2027	5 945 470	-	5 945 470
2028	5 255 568	-	5 255 568
2029	6 930 070	-	6 930 070
2030	7 458 070	-	7 458 070
Par la suite	<u>90 471 638</u>	<u>-</u>	<u>90 471 638</u>
	<u>122 414 310 \$</u>	<u>5 116 018 \$</u>	<u>127 530 328 \$</u>

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2025				2024
	<u>Avantages postérieurs à l'emploi</u>	<u>Congés de maladie - sans droits acquis</u>	<u>Congés parentaux</u>	<u>Total du passif</u>	<u>Total du passif</u>
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	785 000 \$	1 619 000 \$	273 066 \$	2 677 066 \$	2 356 435 \$
Valeur de l'actif	(161 000)	-	-	(161 000)	(140 000)
Pertes actuarielles non amorties	<u>-</u>	<u>(179 000)</u>	<u>-</u>	<u>(179 000)</u>	<u>(230 000)</u>
Passif total	<u>624 000 \$</u>	<u>1 440 000 \$</u>	<u>273 066 \$</u>	<u>2 337 066 \$</u>	<u>1 986 435 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2025				2024
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés parentaux	Charges totales	Charges totales
Charges au titre des avantages au cours de l'exercice	193 000 \$	167 000 \$	8 631 \$	368 631	182 711 \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 000	56 000	-	57 000	46 000
Pertes actuarielles amorties (gains actuariels amortis)	(4 000)	82 000	-	78 000	30 000
Charges totales	190 000 \$	305 000 \$	8 631 \$	503 631 \$	258 711 \$

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.

Avantages de retraite

Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025, le Collège a cotisé 10 042 615 \$ (2024 - 9 334 762 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 5 068 090 \$ (2024 - 4 884 044 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1^{er} janvier 2025 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 6 100 000 \$.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

a) Taux d'actualisation

La valeur actualisée au 31 mars 2025 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,20 % (2024 - 3,50 %).

b) Hôpital et autres coûts médicaux

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2025 (2024 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 5,91 % par année en 2025 (2024 - 6,04 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2025 (2024 - 4,00 %).

c) Soins dentaires

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2025 (2024 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2025 (2024 - 4,00 %).

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés rémunérés

a) Congés de maladie - sans droits acquis

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquièrent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

b) Congés parentaux

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie - sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

- i) Taux d'actualisation 3,50 % (2024 - 3,50 %)
- ii) Accroissement des salaires académiques 1,00 % en 2025 et 1,00 % par la suite (2024 - 1,00 % en 2024 et 1,00 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 1,00 % en 2025 et 1,00 % par la suite (2024 - 1,00 % en 2024 et 1,00 % par la suite)

18. Instruments financiers

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

18. Instruments financiers (suite)

(a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2025

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	1 212 658 \$	- \$	- \$	1 212 658 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	5 750 819	-	5 750 819
Actions canadiennes	1 809 495	-	-	1 809 495
Actions américaines	903 704	-	-	903 704
Actions étrangères	1 411 020	-	-	1 411 020
Placements alternatifs	-	872 092	-	872 092
Obligations gouvernementales canadiennes	<u>-</u>	<u>2 444 766</u>	<u>-</u>	<u>2 444 766</u>
Total	<u>5 336 877 \$</u>	<u>9 067 677 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>14 404 554 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

18. Instruments financiers (suite)

(b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2025, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 468 787 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 468 787 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 21 236 589 \$ (2024 - 17 508 082 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintenir une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et payer l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 15 164 499 \$ (2024 - 11 245 243 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2025

18. Instruments financiers (suite)

(e) Risque de prix

Le Collège est exposé à un risque du prix. Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2025, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 201 970 \$; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 201 970 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

(f) Risque de change

Le risque de change est le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des devises étrangères. Le Collège est exposé au risque de change qui se limite à son investissement dans les placements étrangers. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 4 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Subventions		
Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité	40 602 219 \$	42 009 039 \$
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, Gestionnaires de système de services	9 963 232	137 800
Ministères provinciaux	8 165 561	13 506 026
Ministères fédéraux	11 303 124	11 011 533
Ministères municipaux	-	25 115
	<u>70 034 136</u>	<u>66 689 513</u>
Frais de scolarité		
Domestic - temps plein	3 540 137	2 910 777
Domestic - temps partiel	2 135 793	1 162 012
International - temps plein	15 284 190	11 316 610
International - temps partiel	179 809	109 787
Autres frais auxiliaires	3 744 310	4 022 712
	<u>24 884 239</u>	<u>19 521 898</u>
Contrats de formation	<u>682 630</u>	<u>1 163 175</u>
Contrats de services	<u>8 829 400</u>	<u>7 676 715</u>
Entreprises auxiliaires (Annexe 3)	<u>1 749 731</u>	<u>1 587 710</u>
Autres recettes		
Dons	171 636	568 111
Produits de cours	84 277	49 053
Location de locaux	629 984	482 869
Placements	1 687 907	2 010 569
Frais d'admission international et autres	1 782 392	2 623 490
	<u>4 356 196</u>	<u>5 734 092</u>
Amortissement des apports reportés - immobilisations	<u>4 201 230</u>	<u>3 967 749</u>
Total	<u><u>114 737 562</u></u> \$	<u><u>106 340 852</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 2 - Analyse des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Salaires et avantages sociaux		
Salaires scolaire	23 652 948 \$	21 678 876 \$
Salaires soutien	19 415 219	17 075 874
Salaires cadre	16 020 097	15 075 424
Avantages sociaux	13 453 659	11 956 808
	<u>72 541 923</u>	<u>65 786 982</u>
Services professionnels		
Services contractuels	6 324 803	6 024 355
Publicité et promotions	1 953 253	1 566 142
Services contractuels GSS	1 921 793	-
Service de sécurité	513 983	350 480
Services contractuels - enseignement	232 219	379 043
Perfectionnement professionnel	213 561	112 615
	<u>11 159 612</u>	<u>8 432 635</u>
Loyer	<u>6 711 102</u>	<u>6 377 205</u>
Services publics et entretien		
Entretien édifices	1 960 229	2 450 741
Entretien équipement	1 740 862	1 466 378
Services publics	1 429 892	1 536 701
	<u>5 130 983</u>	<u>5 453 820</u>
Autres dépenses		
Bourses	2 491 377	2 101 444
Allocations	2 001 831	1 878 984
Mauvaises créances	259 398	253 405
Autres dépenses	121 186	1 300 189
Impôt fonciers	96 500	83 108
	<u>4 970 292</u>	<u>5 617 130</u>
Amortissement	<u>4 922 604</u>	<u>4 670 639</u>
Fournitures et matériel		
Matériels	1 707 638	2 627 885
Fournitures	1 016 296	1 415 671
	<u>2 723 934</u>	<u>4 043 556</u>
Entreprises auxiliaires (Annexe 3)	<u>1 915 194</u>	<u>1 438 465</u>
Frais de voyage	<u>1 735 700</u>	<u>1 503 096</u>
Intérêt et assurance		
Intérêt à long-terme	375 632	401 135
Intérêt et frais bancaires	371 563	233 170
Assurance	274 525	182 346
	<u>1 021 720</u>	<u>816 651</u>
Télécommunication	<u>444 041</u>	<u>486 010</u>
Location	<u>158 404</u>	<u>62 674</u>
Total	<u>113 435 509 \$</u>	<u>104 688 863 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événements spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2025</u>
Recettes	1 392 882 \$	196 932 \$	143 645 \$	16 272 \$	1 749 731 \$
Dépenses	<u>1 004 398</u>	<u>764 368</u>	<u>24 192</u>	<u>122 236</u>	<u>1 915 194</u>
Surplus (déficit)	<u>388 484 \$</u>	<u>(567 436) \$</u>	<u>119 453 \$</u>	<u>(105 964) \$</u>	<u>(165 463) \$</u>

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événements spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2024</u>
Recettes	1 290 660 \$	184 241 \$	102 975 \$	9 834 \$	1 587 710 \$
Dépenses	<u>870 535</u>	<u>468 657</u>	<u>38 000</u>	<u>61 273</u>	<u>1 438 465</u>
Surplus (déficit)	<u>420 125 \$</u>	<u>(284 416) \$</u>	<u>64 975 \$</u>	<u>(51 439) \$</u>	<u>149 245 \$</u>